



Marie Lemay Lachance, avocate

Directrice, affaires réglementaires et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDÉ

Le 4 septembre 2024

M^e Carolina Rinfret

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5^e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2024

Notre dossier : 312-01036

Dossier Régie : R-4257-2024

Chère consœur,

Énergir vous transmet une copie de la présentation qui sera utilisée par les témoins du panel 2 (plan d'approvisionnement 2025-2028) lors de l'audience de demain, 5 septembre 2024, dans le dossier mentionné en objet, soit la pièce Énergir-G, Document 5.

De plus, conformément à l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et à la correspondance datée du 14 août 2024 (A-0024), Énergir dépose l'affidavit de Madame Caroline Dallaire attestant de la véracité des faits allégués à la demande et à la preuve écrite déposées au dossier. Ce faisant, Énergir n'envisage pas pour le moment de requérir de temps lors de l'audience pour l'adoption de sa preuve écrite.

Énergir dépose également une 5^e demande réamendée pour tenir compte des décisions D-2024-084 et D-2024-091 rendues dans le présent dossier.

Énergir dépose finalement une liste révisée des pièces.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Marie Lemay Lachance

Marie Lemay Lachance

MLL/mb

p.j.